CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

◉ **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association des psychiatres du Canada (APC)

ou

○ **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Santé

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Compte tenu des besoins pressants des Inuits et des Premières Nations du Canada en matière de santé mentale, du taux de suicide élevé, particulièrement chez les jeunes Autochtones, et de l'éloignement de leurs collectivités, affecter 2 millions de dollars aux services de santé mentale pendant les deux prochaines années de la façon suivante : 1) 1 million de dollars pour des services adaptés aux particularités culturelles et conçus pour respecter les nouvelles normes en matière de soins fondées sur des données probantes; 2) 1 million de dollars pour soutenir l'élaboration de programmes de prévention du suicide fondés sur des données probantes et tenant compte des priorités des collectivités, intégrant les cultures traditionnelles et ciblant les populations à risque.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 million-4.9 millions

2 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Comme la Commission de la santé mentale du Canada, qui estime que les services de santé mentale représentent 9 % des dépenses en santé, recommande d'offrir une gamme de services de santé mentale coordonnés et harmonisés comprenant des approches traditionnelles, culturelles et conventionnelles, affecter 2 millions de dollars à la santé mentale des Premières Nations et des Inuits par l'entremise de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada grâce à des projets pluriannuels financés par le Fonds d'intégration des services de santé.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les peuples autochtones canadiens dont l'État est responsable. Le Plan stratégique (2012) de la DGSPNI de Santé Canada reconnaît que pour répondre adéquatement aux besoins des Premières Nations et des Inuits en matière de santé mentale, il faut tabler sur les forces communautaires et les programmes de bien-être mental, soutenir une démarche globale pour offrir du soutien et des services en santé mentale et en toxicomanie « culturellement sécuritaires » aux collectivités des Premières Nations et des Inuits s'inspirant d'approches communautaires, culturelles et cliniques liées aux services de bien-être mental.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Compte tenu du vieillissement de la population canadienne, le pays a besoin d'une nouvelle source de main-d'oeuvre. La population autochtone est beaucoup plus jeune que le reste de la population canadienne et elle connaît une croissance supérieure à celle-ci. Selon les estimations, elle représentera 12,7 % de la croissance de la population active entre 2006 et 2026 et elle représentera près de 5 % de la population totale en âge de travailler d'ici 2026. Compte tenu de la répartition des peuples autochtones dans toutes les régions du pays, le Canada bénéficiera du financement de cette initiative sur le plan social et économique.

Sujet : Budget fédéral et service public

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Comme le gouvernement fédéral est le plus grand employeur du pays et que le nombre de réclamations d'invalidité pour maladie mentale qu'il reçoit a presque doublé, le gouvernement fédéral devrait promouvoir la santé mentale et prévenir la maladie mentale à l'aide des processus, des pratiques et des outils de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (la norme) dans les objectifs suivants : 1) lancer un projet pilote dans un ministère; 2) évaluer la réussite du projet pilote; appliquer la norme dans tous les ministères fédéraux en deux ans.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Intégrer la recommandation dans l'engagement du Conseil du trésor du Canada de 2013, qui consiste à moderniser sa gestion des invalidités, particulièrement en matière de prévention, de réadaptation et de productivité.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

La fonction publique fédérale compte 0,8 % de la population canadienne (2012). Le gouvernement fédéral constitue la plus grande entreprise du pays. À titre de bailleur de fonds principal, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de leader dans l'application de la norme. La fonction publique bénéficierait d'importantes économies et d'une productivité accrue si la norme était appliquée efficacement, et ceci permettrait au gouvernement du Canada de réaliser des économies considérables.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Actuellement, les problèmes de santé mentale coûtent au moins 6 milliards de dollars par année en raison de la perte de productivité, et ce chiffre devrait augmenter. Plus de la moitié des réclamations d'invalidité de la main-d'oeuvre canadiennes concernent désormais une maladie mentale. Il faut améliorer les programmes de prévention et l'accès à des soins fondés sur des données probantes pour assurer l'efficacité et l'efficience de la main-d'oeuvre canadienne. La réalisation d'un investissement à l'heure actuelle pourrait permettre de réaliser d'importantes économies ultérieurement.

Sujet : Santé

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Comme la recherche sur les patients est la pierre angulaire des soins de santé fondés sur des données probantes et que la recherche doit être appliquée et intégrée dans le système de santé et la pratique clinique à l'échelle locale, le gouvernement fédéral devrait affecter 10 % de son financement aux unités de soutien à la recherche axée sur le patient de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) afin que ces fonds comportent un volet axé sur la santé mentale.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 million-4.9 millions

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Réaffecter 10 % du financement aux unités de soutien à la recherche axée sur le patient de la SRAP (on prévoit que le financement annuel devrait se chiffrer de 2 à 10 millions de dollars par unité), particulièrement à la recherche et aux essais cliniques axés sur le patient.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les unités de soutien à la recherche axée sur le patient de la SRAP des IRSC sont conçues pour être des centres d'excellence régionaux pouvant stimuler, faciliter, soutenir et améliorer la réalisation de recherches axées sur le patient. Le financement de cette initiative dynamiserait grandement la recherche et les résultats en santé mentale à l'échelle régionale, ce qui permettrait aux provinces de déterminer des stratégies et des priorités locales, et de prendre les mesures nécessaires pour les respecter.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Grâce à ces efforts, les soins de santé mentale offerts aux Canadiens s'amélioreront rapidement dans l'ensemble du pays, car le système de soins de santé et la pratique clinique à l'échelle locale intégreront plus efficacement les résultats des recherches.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Fondée en 1951, l'Association des psychiatres du Canada (APC) est l'association professionnelle libre et nationale des 4 500 psychiatres canadiens. En qualité de voix nationale des psychiatres canadiens, l'APC défend les besoins professionnels de ses membres et préconise l'excellence de la formation, de la recherche et de la pratique clinique.

Le coût des maladies mentales connaît une croissance exponentielle. Selon la Commission de la santé mentale du Canada, ce coût se chiffre actuellement à 50 milliards de dollars par année; 6 milliards de dollars sont attribuables uniquement à la perte de productivité. En 2011, ceci représentait 2,8 % de notre PIB annuel. Dans 10 ans, le coût annuel devrait augmenter, pour se chiffrer à 89 milliards de dollars, de sorte que le coût cumulatif représente plus de 623 milliards de dollars.

L'APC conseille vivement au gouvernement d'appliquer les recommandations de la Commission et de faire en sorte que le financement destiné à la santé mentale, qui se chiffre actuellement à 7 % du budget des soins de santé, passe à 9 %. Nos dépenses en matière de santé mentale sont largement inférieures à celles d'autres pays; elles ne représentent que 7 % de l'argent destiné aux soins de santé publique, soit bien moins que les 10 ou 11 % enregistrés dans d'autres pays, comme la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.

L'APC reconnaît l'aide du gouvernement du Canada dans la création de la Commission de la santé mentale du Canada. L'APC a bien accueilli l'annonce de la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada et de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (la norme) et demande au gouvernement d'appliquer la stratégie et la norme dans la fonction publique fédérale pour commencer.

Dans le cadre de la Stratégie en matière de santé mentale, la Commission se concentre sur la santé mentale des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'APC se réjouit des recommandations de la Commission et du Plan stratégique de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (2012), mais reconnaît qu'il faut davantage de ressources pour atteindre efficacement les objectifs établis par Santé Canada. Compte tenu de l'importance des peuples autochtones comme source de main-d'oeuvre éventuelle, il est impératif que le gouvernement prenne des mesures pour combler la lacune en matière de soins de santé dans les réserves.

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle fondamental dans le financement équitable des initiatives liées à la santé mentale et dans l'élaboration du programme national à l'échelle fédérale et provinciale. Afin d'assurer un financement adéquat de la santé mentale, il peut obliger les initiatives de recherche fédérales et provinciales, comme les unités de soutien à la recherche axée sur le patient de la SRAP des IRSC, à comporter un volet orienté vers la santé mentale. Cette mesure permettra à la recherche de cibler efficacement les priorités locales et régionales.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.